RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

Arrêté du 29 août 2012

Portant désignation du site natura 2000 Les cavités de Tillières-sur-Avre

NOR : DEVL1227485A

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,

Vu la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, notamment ses articles 3 et 4 et ses annexes I et II ;

Vu la décision de la Commission de l'Union européenne du 21 novembre 2011 arrêtant, en application de la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992, la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique atlantique ;

Vu le code de l'environnement, notamment le I et le II de l'article L.414-1, et les articles R.414-1, R.414-3, R.414-4 et R.414-7 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié relatif à la liste des types d'habitats, naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000 ;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés,

Arrête :

Article 1er

Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 Les cavités de Tillières-sur-Avre» (zone spéciale de conservation FR2302011) l'espace délimité sur la carte au 1/25000 ci-jointe, s'étendant sur une partie du territoire de la commune suivante du département de l'Eure : Tillières-sur-Avre.

Article 2

La liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et flore sauvages justifiant la désignation du « site Natura 2000 Les cavités de Tillières-sur-Avre» figure en annexe au présent arrêté.

Cette liste ainsi que la carte visée à l'article 1er ci-dessus peuvent être consultées à la préfecture de l'Eure, dans la mairie de la commune située dans le périmètre du site, à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Haute-Normandie ainsi qu'à la direction de l'eau et de la biodiversité au ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Article 3

La directrice de l'eau et de la biodiversité au ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 29 AOUT 2012

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur général de l'aménagement,
du logement et de la nature,

J.-M. Michel

Annexe

A l'arrêté de désignation du site Natura 2000
FR2302011 LES CAVITES DE TILLIERES SUR AVRE
(zone spéciale de conservation)

Liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages justifiant cette désignation

1 - Liste des habitats naturels figurant sur la liste arrêtée le 16 novembre 2001 modifié justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-I du code de l'environnement

8310	Grottes non exploitées par le tourisme
9160	Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies sub-atlantiques et médio-européennes du *Carpinion betuli*

2 - Liste des espèces de faune et flore sauvages figurant sur la liste arrêtée le 16 novembre 2001 modifié justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-I du code de l'environnement

Mammifères

1308	Barbastelle	*Barbastella barbastellus*
1324	Grand Murin	*Myotis myotis*
1304	Grand Rhinolophe	*Rhinolophus ferrumequinum*
1323	Vespertilion de Bechstein	*Myotis bechsteini*
1321	Vespertilion à oreilles échancrées	*Myotis emarginatus*

Amphibiens et reptiles
aucune espèce mentionnée

Poissons
aucune espèce mentionnée

Invertébrés
aucune espèce mentionnée

Plantes
aucune espèce mentionnée

Fait le 29 AOUT 2012

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur général de l'aménagement,
du logement et de la nature,

J.-M. Michel

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère
de l'Écologie,
du Développement
durable
et de l'Énergie

SITE NATURA 2000 Les cavités de Tillières-sur-Avre (ZSC) FR2302011 (Eure, Haute-Normandie)

Carte au 1/25 000 (fond IGN scan 25) annexée à l'arrêté de désignation de la ZSC.

Signé le : 29 AOUT 2012

- Pour le Ministre et par délégation,
Le Directeur Général de l'Aménagement,
du Logement et de la Nature

Jean-Marc MICHEL

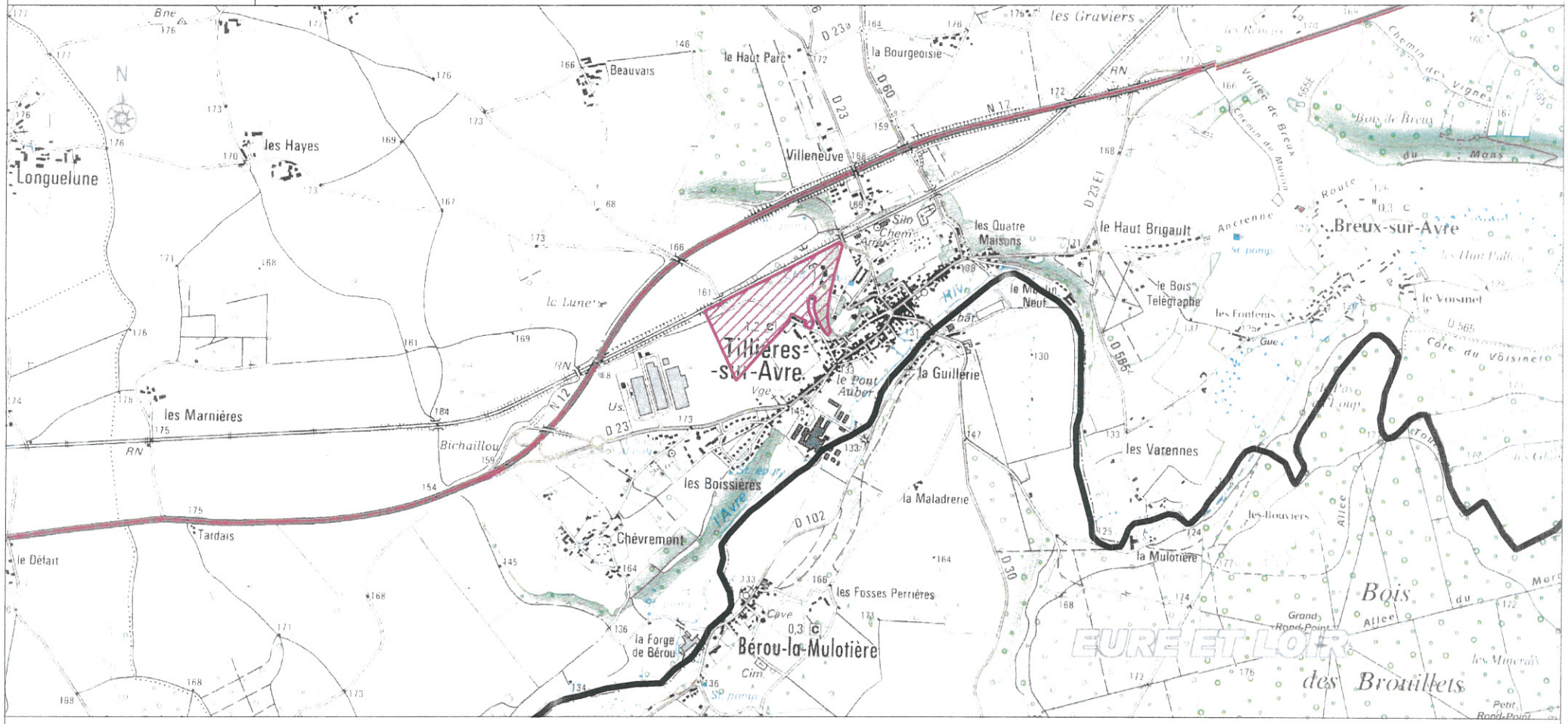

ZSC Echelle 1/25 000 0 0,25 Km

Fond cartographique scan 25 ® I.G.N.©